

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7317093101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7317093101>

Cette annonce a été mise en ligne le **24 janvier 2023** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

WEFIT VERRIERES EN ANJOU
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège social : 5 Rue des Varennes
49125 CHEFFES
RCS ANGERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par voie de signatures électroniques du 18/01/2023, contre signé par avocat le 19/01/2023 pour une durée de 99 ans d'une société par actions simplifiée qui sera immatriculée au RCS ANGERS dénommée « WEFIT VERRIERES EN ANJOU », au capital de 10.000 € composé d'apports en numéraire, et dont le siège social est fixé 5 rue des Varennes 49125 CHEFFES. Objet social : l'exploitation de salles de fitness, centres de remise en forme avec salle de musculation et cours collectifs ; l'achat, la vente de tout produit diététique ou compléments alimentaires ; l'achat, la vente de tout produit de soin et de bien-être et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Président : Monsieur Brice RASO demeurant 5 rue des Varennes 49125 CHEFFES

Agrément : Les actions sont inaliénables pendant 3 années à compter de leur souscription. A l'expiration de la période d'inaliénabilité, toute cession d'actions entre vifs, même entre associés, doit respecter le droit de préemption profitant à chacun des associés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives,

personnellement ou par mandataire, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Immatriculation : RCS ANGERS
Pour avis - Le président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

